



2021

Mairie de Saint Etienne du Bois

« Accueil de loisirs les Pitchounes & le service jeunesse »

Ces accueils sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités et ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Ces éléments sont la synthèse des réflexions et des temps de travail de groupes composés d'élus et de l'équipe d'animation jeunesse et accueil de loisirs.

Le présent document a pour objet de présenter :

- ✓ Les intentions éducatives,
- ✓ L'organisation et le fonctionnement du service
- ✓ Les moyens alloués au service

Accueil de loisirs Les Pitchounes

LE CADRE GENERAL

L'accueil de loisirs joue un rôle essentiel dans la politique locale. Il a été créé en 2007 pour répondre à une demande croissante des familles des communes de Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Palluau, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-mont-Penit, qui avaient besoin d'un moyen de garde les mercredis et les vacances pour les enfants de 3 à 12 ans. Aujourd'hui, il est géré par la commune de Saint-Etienne-du-Bois en convention avec ses communes respectives.

Un comité de pilotage se réunit régulièrement avec deux élus par communes.

- Une pluralité d'acteurs éducatifs

Le temps libre de l'enfant, qui représente un tiers de la vie de l'enfant, doit être complémentaire à la vie familiale et la vie scolaire.

Aussi, ces temps libre doivent pouvoir donner à l'enfant l'occasion de prolonger son éducation qui est, chez lui, permanente. C'est pourquoi l'accueil de loisirs prône des temps libres porteurs de sens et de valeurs grâce à une équipe qualifiée.

- La méthode

Au-delà d'un mode de garde, l'accueil de loisirs souhaite affirmer son rôle éducatif auprès des enfants. Son objectif est donc de mener une action provenant d'un projet commun aux cinq communes et élaboré après des temps de réflexion et de concertation lors de comités de pilotage avec les élus des cinq communes.

Il permettra à l'équipe pédagogique d'orienter, de cadrer et d'évaluer les objectifs de l'accueil de loisirs. Et il permettra aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur et faire le lien avec les différents partenaires.

DES OBJECTIFS EDUCATIFS AU SERVICE DE L'ENFANT

L'enfant doit vivre ces temps de loisirs comme des moments de plaisir comprenant liberté, partage, rencontre et échange autour de différents domaines tels que le jeu, le sport, la culture ou les arts.

Ainsi la vie en collectivité d'un accueil de loisirs permet tous ces apprentissages en passant par la découverte et l'épanouissement au travers de la socialisation et de l'autonomie. Le loisir est donc une source « involontaire » d'éducation.

C'est ce qui permet aux élus des cinq communes de se fixer certains objectifs :

- ↪ Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs et de vacances.
- ↪ Donner aux parents un moyen de garde tout en divertissant leurs enfants dans un climat sécurisant.
- ↪ Affirmer des normes et des valeurs pour favoriser la vie en collectivité et ses apprentissages.
- ↪ Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant.
- ↪ Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.
- ↪ Développer la coopération, la solidarité et l'ouverture aux autres.
- ↪ Laisser l'enfant exprimer ses choix et son esprit critique.

LES MOYENS MIS EN PLACE

- Le public

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants des écoles maternelles et primaires des communes de Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Palluau, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-mont-Penit.

Les enfants de 3 à 6 ans sont accueillis sur le site de St-Etienne-du-Bois et les enfants de 6 à 12 ans sur le site de Palluau, tout ceci afin de respecter les rythmes de chacun.

Les directrices rencontrent l'enfant et sa famille afin de le familiariser avec ce nouvel environnement, le personnel encadrant et aussi de connaître ses besoins spécifiques.

L'accueil d'enfants porteurs de handicaps ou de troubles de la santé ou du comportement fera l'objet d'une attention particulière.

- Les différents modes d'accueil

La volonté des élus des cinq communes est de répondre à la demande des familles. L'accueil de loisirs se doit de proposer une certaine souplesse dans son fonctionnement.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H00 à 19H00 les mercredis et les vacances. Les familles ont la possibilité d'utiliser ce service à la demi-journée ou à la journée complète avec ou sans repas.

Lors des vacances scolaires, il peut être proposé aux enfants de poursuivre l'expérience de la vie en collectivité grâce à des séjours de vacances avec hébergement.

LES MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

- Les locaux

Pour les enfants de 3-6 ans, l'accueil se fait au 3, rue Georges Clémenceau 85670 Saint-Etienne-du-Bois (57 places).

Pour les enfants de 6-12 ans, l'accueil se fait au 1A, avenue du Général de Gaulle 85670 Palluau (45 places).

Les locaux répondent aux normes de sécurité exigées et adaptées à l'âge des enfants pour leur offrir un environnement favorable à leur épanouissement.

- Un personnel qualifié

Sur chaque site, l'équipe pédagogique est constituée d'une directrice et d'animateurs diplômés. Elle se construit autour d'un projet pédagogique novateur et respectueux du projet éducatif, qui lui permet de se donner les moyens de réussir à atteindre ses objectifs.

Cette équipe se doit d'accompagner l'enfant dans sa structuration personnelle en respectant ses besoins et son rythme. Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

Pour cela, un effort continu sera fait en termes de formation du personnel permettant de garantir au public des animateurs professionnels et l'équipe s'organisera pour assurer une continuité de service.

Le rôle des directrices :

A partir de ce projet, les deux directrices travaillent conjointement pour la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique avec les équipes d'animation. Au centre du projet, elles doivent favoriser les bonnes relations dans les équipes, avec les enfants, leurs parents, ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et elle doivent organiser ensemble et s'assurer du bon fonctionnement des structures.

Le rôle de la directrice adjointe :

La directrice adjointe a un rôle de soutien tout au long de l'année et de remplacements des directrices en leur absence.

Le rôle de l'animateur :

En tant que professionnel, l'animateur se doit de favoriser l'épanouissement, le développement et la sécurité de l'enfant grâce à une diversité d'activités.

Il est porteur du projet pédagogique, ce qui implique de sa part une mobilisation pour mettre en place les objectifs défendus et ce qui permet à l'équipe de garder une importante cohérence, garante de la vie collective. Respectueux, ouvert et disponible, il doit permettre le partage, le dialogue, l'échange et l'écoute pour répondre aux besoins de chaque enfant et favoriser l'harmonie de groupe. Enfin, il participe à la cohésion au sein de la structure et favorisera le travail d'équipe.

LE FONCTIONNEMENT

L'outil principal de l'équipe d'animation pour atteindre ses objectifs est le temps d'activité. Les cinq communes souhaitent donc insister sur la mise en place d'activités ludiques et variées. Celles-ci devront viser à sensibiliser les enfants et à favoriser l'éveil, l'expression et le développement des enfants au travers de compétences spécifiques et à donner des moments festifs et conviviaux aux enfants.

De plus, le souhait des élus des cinq communes est que l'enfant ait un rôle participatif dans son temps libre. L'équipe d'animation l'accompagnera dans l'expression de ses choix et il pourra alors donner son avis, critiquer, choisir et être source de propositions.

Les tarifs sont proposés et validés lors d'un comité de pilotage par les élus des cinq communes.

Les directrices communiqueront par affichage et plaquettes distribuées par le biais des écoles, la presse, les sites internet communaux et l'envoi d'email aux familles.

L'EVALUATION

Basée sur les projets éducatifs et pédagogiques, l'évaluation détermine si l'équipe a atteint les objectifs défendus.

Des bilans réguliers seront établis par les directrices en collaboration avec l'équipe d'animation. Ceci permettra d'apporter les modifications nécessaires au fonctionnement de la structure, de trouver des solutions aux problèmes rencontrés et de mesurer la cohérence du projet pédagogique.

Le service Jeunesse

LE CADRE GENERAL

La mairie st Etienne-du-Bois assure en directe la gestion d'un service jeunesse pour les communes d'Apremont, Falleron, Grand'Landes, La Chapelle-Palluau, Maché, Palluau, Saint-Etienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-Penit et Beaufou. Il a pour but l'accueil et l'animation des jeunes de 10 à 17 ans du territoire et s'appuie sur une structure située au foyer des jeunes à Palluau. Le service jeunesse souhaite :

« favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et du jeune pour l'amener à se construire en tant qu'adulte tout en lui apportant des valeurs qui feront de l'enfant, du jeune, de l'adulte, le parent de demain... ».

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les temps de loisirs et les espaces d'accueils proposés par la mairie doivent permettre aux jeunes :

- De Vivre des **temps de loisirs** et de **vacances**
- De Prendre en compte la **parole des jeunes**
- De valoriser la **prise d'initiative** et de pouvoir **s'engager dans des projets**
- De proposer des **activités de qualité** en s'adaptant aux envies de chacun.
- De Développer la **coopération, la solidarité** et l'**ouverture aux autres**.
- De Favoriser le **développement de l'autonomie** des jeunes et le **respect des besoins**.

LES MOYENS MIS EN PLACE

1. Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - 10 14 ans
2. Un accueil de jeunes conventionné (AJ) 14 - 17 ans

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) - 10 14 ans

L'A.L.S.H est ouvert pour les jeunes de 10 à 14 ans **uniquement pendant les vacances scolaires** du lundi au vendredi, hors jours fériés, à des horaires variables en fonction des activités. Les jeunes peuvent s'inscrire à la demi-journée, à la journée ou pour un stage de 2 ou 3 jours. Un système de convoyage en bus ou minibus est mis en place au départ et au retour de chaque commune.

Les formes d'animations :

- Le programme d'activités et les sorties : proposer des activités de découvertes : **Activités Physiques et sportives** : elles sont encadrées par des animateurs BAFA

et/ou ayant une qualification supplémentaire, suivant l'arrêté du 25 avril 2012 du code du sport en ACM, **culturelles, scientifiques et techniques** sous forme de programme (la continuité des activités sera recherchée : stages, ateliers).

→ les temps d'accueil libre, de programme sans planning : amener peu à peu les jeunes vers un fonctionnement « accueil jeunes », avoir le choix (y compris de ne rien faire), proposer des temps d'échanges et de consultations.

→ les séjours

L'Organisation :

→ Composition de l'équipe : l'équipe est composée d'un directeur et d'un ou deux animateurs (jusqu'à 6/7 l'été). Respect du taux d'encadrement de 1 animateur / 12 jeunes. Il n'est pas souhaité d'avoir de trop grand groupe.

→ Lieu d'activité : les activités se déroulent principalement au foyer des jeunes de Palluau, dans la salle de sports de Palluau ou dans d'autres salles de sports ou polyvalente en fonction des disponibilités.

→ Le transport : les temps de transport sont assurés par la mairie et encadrés par les animateurs. Des horaires de navettes (départ /arrivée) seront fixés pour chacune des activités. Avant et après ces horaires, les jeunes sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Les modalités de participation :

En début d'année, un dossier annuel comprenant l'autorisation parentale, le règlement intérieur et la fiche sanitaire de liaison est à remplir.

Un accueil de jeunes conventionné (AJ) 14 - 17 ans

La structure est située à Palluau, à proximité du collège. Les jeunes accueillis ont entre 14 et 17 ans. Ces derniers sont avant tout demandeurs d'un lieu de vie, de rencontres

4 formes d'animations : l'accueil libre, les sorties, les accueils hors les murs et l'accompagnement de projets.

L'accueil de jeunes est ouvert en fonction des besoins, envies ou projets. (Vendredi soir de 19h00 à 23h00, samedi de 14h00 à 18h00)

L'accueil libre : Il s'agit principalement d'un lieu d'accueil, d'échanges et d'activités au foyer des jeunes de Palluau. L'inscription est gratuite mais un dossier annuel signé des parents est obligatoire. Pendant ces temps d'ouverture, les jeunes sont libres d'aller et venir au foyer, sans s'inscrire préalablement. La mairie n'est responsable des jeunes qu'au sein de la structure et décline toutes responsabilités pour les extérieurs et les allers venus.

L'animateur assure l'encadrement, veille à la sécurité des jeunes accueillis, est à l'écoute des jeunes, de leurs envies et suscite leur participation dans des projets.

→ *Taux d'encadrement : 1 animateur pour 20 jeunes (convention accueil jeune signée avec la DDCS).*

Les sorties : ponctuellement, à l'initiative des jeunes ou des animateurs, des activités et sorties payantes seront proposées, principalement pendant les vacances scolaires. Un système de convoyage en bus ou minibus est mis en place au départ et au retour de chaque commune. L'animateur assure un rôle d'encadrement, veille à la sécurité des jeunes et anime (sauf si prestataires extérieurs)

→ *Taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 jeunes. Pour des raisons de transport et de sécurité, le taux d'encadrement est celui d'un ALSH pour les sorties extérieures.*

Les modalités de participation

En début d'année, un dossier annuel comprenant l'autorisation parentale, le règlement intérieur et la fiche sanitaire de liaison est à remplir.

Pour les sorties seulement, à chaque période de vacances le bulletin d'inscription est à fournir.

Les accueils hors les murs : ponctuellement le mercredi et samedi et le vendredi pendant les vacances d'été de 14h00 à 18h00, des activités, tournois, animations seront proposés au coeur des communes (espaces publics, terrains multisports, salles polyvalente, salles de sports...) avec un point d'eau et des sanitaires à proximité. Ces animations seront ouvertes à tous : pas d'inscription nécessaire. Ce type d'animation étant libre et sans inscription, la mairie n'est pas responsable des jeunes participants. L'animateur assure un rôle d'animation (ex ; tournoi sportif) et doit être identifié comme personne ressource. L'animateur possède avec lui un téléphone chargé, numéro d'urgence de l'élus de garde sur la commune, une trousse à pharmacie et une fiche procédure en cas d'urgence.

→ *Taux d'encadrement 1 animateur pour 15 jeunes.*

L'EVALUATION

L'évaluation sert à éclairer et à observer l'évolution des objectifs, s'ils ont été atteints ou non. Des temps de bilans réguliers seront établis avec l'équipe d'animation afin d'établir les modifications nécessaires. Différents outils d'évaluations seront proposés afin de recueillir :

- La parole des jeunes et des familles.
- L'observation, les constats de l'équipe d'animations.
- Le bilan avec les élus.

Validé par les 9 communes le 5 janvier 2021.